

29 mai 2013



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DU CLUB DE PARIS

Le rapport annuel du Club de Paris 2012 est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

En 2012, le Club de Paris a poursuivi ses efforts pour promouvoir des traitements ordonnés de dette souveraine, aussi bien pour des pays pauvres très endettés, en fournissant des allègements de dette en temps opportun, à chaque étape de l'initiative PPTE (la République de Guinée et la République de Côte d'Ivoire), ou en négociant des traitements de dette, au titre de l'approche d'Evian, pour des pays ayant rencontré des difficultés de paiement (Saint-Christophe-et-Niévès). L'impact positif des accords de traitements passés de dette sur le développement économique des pays débiteurs est illustré, dans le rapport, par les exemples tanzanien et vietnamien. Les marges de manœuvre budgétaires dégagées par les traitements accordés par le Club de Paris permettent aux pays débiteurs de mettre en place les réformes économiques et structurelles nécessaires et, à long terme, que le paiement du service de la dette due aux créanciers soit assuré.

Dans le contexte de la crise financière mondiale, le Club de Paris poursuit son engagement pour la recherche de solutions coordonnées aux crises de dette. Il lui semble notamment fondamental de poursuivre l'élaboration d'un dialogue constructif avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et les représentants du secteur privé, pour permettre des réponses mieux coordonnées aux crises de la dette. Les contributions de l'Etat d'Israël et l'*Institute of International Finance* (IIF) attestent de ces efforts de rapprochement.

Enfin, le Club de Paris a évoqué les autres sujets ayant trait à l'endettement international – tels que les tendances récentes en matière d'endettement dans les pays post PPTE, le cadre de soutenabilité de la dette du FMI pour les pays ayant accès aux marchés, ou encore la participation du Club de Paris à une conférence organisée par la Belgique et les Pays-Bas sur l'évaluation des efforts d'annulations de dettes.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays débiteurs afin de négocier avec eux un réaménagement de leurs dettes.

2. Les membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2012 du Club de Paris comprend les trois grands chapitres suivants :

- un chapitre sur l'activité du Club de Paris en matière de traitement de dette en 2012,
- un chapitre sur l'impact positif des traitements de dette accordés par le Club de Paris sur la situation économique et financière de pays débiteurs,
- un chapitre sur les sujets généraux discutés dans le cadre du Club de Paris.

A ces trois grandes parties s'ajoutent des annexes détaillées, en particulier sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris.